

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 1<sup>er</sup> septembre 2025

## **Mesures temporaires pour désengorger le marché du lait**

**Le comité de l'IP lait a réagi à la situation spéciale sur le marché suisse du lait le 29 août et a pris diverses mesures pour stabiliser le marché. Au total, jusqu'à 16 millions de francs seront libérés pour soutenir les exportations au cours des neuf prochains mois. Le but est d'exporter 2000 t de beurre et 2000 t de crème. Les exportations de chocolat, de biscuits et d'autres aliments contenant du lait seront aussi soutenues.**

Le marché suisse du lait présentait un équilibre sain jusqu'à récemment. La demande de produits laitiers est bonne, tant en Suisse qu'à l'étranger. La décision des USA de pénaliser les importations provenant de Suisse avec des droits de douane supplémentaires de 39 % à partir du 7 août touche aussi le marché suisse du lait. Le secteur laitier estime qu'une grande partie des près de 100 millions de kg de lait exportés jusqu'à présent aux USA sous forme de fromage ou dans le chocolat est compromise. Dans le meilleur des cas, ce lait ne sera plus produit.

Le secteur laitier s'attend à une grande quantité excédentaire de lait même si la production diminue. Le lait excédentaire est notamment stocké sous forme de beurre congelé. Afin qu'il ne déstabilise par le marché suisse, le comité de l'IP Lait a pris le 29 août toute une série de mesures pour la période d'octobre 2025 à juin 2026. Les deux principales mesures sont les suivantes :

- Utilisation des moyens du fonds « Régulation » pour soutenir les exportations de 2000 t de crème et de 2000 t de beurre. Ces exportations auront lieu ces prochains mois. La mesure coûtera jusqu'à 11 millions de francs ;
- Augmentation limitée à neuf mois du soutien à l'exportation de chocolat et d'autres aliments transformés. Cette mesure coûtera environ 5 millions de francs.

Le soutien des exportations de beurre et de crème est en partie liée à la condition que la graisse exportée provienne de lait C. C'est la première fois depuis 2018 que du lait C sera de nouveau négocié sur le marché suisse. Contrairement aux phases précédentes, un soutien élevé direct du lait C est prévu à hauteur de près de 18 centimes par kg de lait cette fois, de sorte que le prix du lait C sera très proche de celui du lait B.

La livraison de lait C reste facultative pour les producteurs, à savoir que chaque producteur peut décider de réduire sa production au lieu de fournir du lait C. Les acheteurs au premier échelon n'ayant pas la possibilité d'acheter du lait C comme Elsa Group SA ont assuré à l'IP Lait qu'ils prendraient aussi des mesures temporaires comparables pour désengorger le marché du lait.

Avec les mesures mentionnées, l'IP Lait peut contribuer à diminuer une éventuelle pression sur le prix du lait suisse en raison de la situation spéciale. Le secteur laitier agit sans attendre et peut prendre des mesures rapides et efficaces grâce aux réglementations de droit privé et aux fonds existants. Certaines décisions rendent nécessaire d'adapter les règlements. Ces adaptations seront soumises aux délégués à une assemblée extraordinaire à la fin septembre.

Le comité a, de plus, décidé de maintenir le prix indicatif A du lait de centrale à 82 ct/kg. La dernière adaptation de prix a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Rappelons que le prix indicatif avait été relevé de 3 centimes.

*Renseignements :*

*Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19*

*Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58*